



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMUNE RURALE ANKARAOBATO
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° 008-2025/COM-ANK/PRMP/CPO

1. Le **COMMUNE RURALE ANKARAOBATO** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Fournitures d'articles de bureau de la Commune Rurale Ankaraobato (à commande)**". Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **COMMUNE RURALE ANKARAOBATO**

Rue : **ANTANANARIVO ATSIMONDRANO**

Etage / Numero de Bureau : **PORTE 06**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la **COMMUNE RURALE ANKARAOBATO, PORTE 06** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de **COMMUNE RURALE ANKARAOBATO, PORTE 06**.

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **A LA COMMUNE RURALE ANKARAOBATO, PORTE 06** au plus tard le **28/10/2025 à 10 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 16/10/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics